

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 septembre 2009

L'An Deux Mil Neuf, le trente septembre à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2009

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BILLY J. BERNARD P. MERCERON A. TAILLEFAIT C. OUDRY S. MAIRÉ E.

ABSENTS EXCUSES : HAY P. GARNIER C. MORIN Y.

Procuration de M. Yves MORIN à M. Patrice GAUTHIER - Procuration de M. Christian GARNIER à M. André GIRET

Monsieur Jean-Pierre LECOMTE a été élu secrétaire de séance.

Lecture du compte – rendu de la dernière réunion.

1. BILAN CANTINE 2008/2009

Suite à la présentation du bilan cantine par Madame Sylvie OUDRY, Adjointe (voir annexe ci-jointe), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de fixer le prix des repas cantine comme suit :

Repas cantine enfant : 2.55 € au lieu de 2.50 € à compter du 1^{er} janvier 2010

Repas cantine adulte : 5.10 au lieu de 5 € à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. REMBOURSEMENT FACTURE A MME GENEVIEVE GABARD

Madame Geneviève GABARD est allée acheter des échevettes de coton pour la garderie au magasin « Les p'tites puces aiguillonaises » et les a réglées. Il convient maintenant de lui rembourser les 21 euros qu'elle a versés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de rembourser les 21 euros à Mme Geneviève GABARD et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. INDEMNITE DE CONSEIL A MONSIEUR LE RECEVEUR

Monsieur le Maire donne lecture du décompte des indemnités de conseil pouvant être accordées au titre de la gestion 2008 à Monsieur le Receveur. Il sollicite le Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré et vote (3 abstentions et 10 voix pour), décide de verser une indemnité de 453.36 € brut soit 413.65 € net à Monsieur FUENTES. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

4. REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE BOISME

Monsieur le Maire explique que la Société ITAL TSM (filiale des transports Antoine) a un projet d'extension de son activité. Ce projet se situe sur les parcelles cadastrées Section G n°350 et 354. Pour sa réalisation, il serait donc nécessaire que ces parcelles passent en zone UE. L'intérêt pour la commune est de voir une activité économique se maintenir et même s'étendre. Malgré un contexte difficile, l'entreprise permet la création d'emplois sur la commune. Au vu de l'intérêt public de cette extension, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide le passage des parcelles cadastrées section G n°350 et 354 en zone UE. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

5. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BOISME

Monsieur le Maire explique que la modification simplifiée concerne les erreurs matérielles qui sont les suivantes :

- Remettre à jour le zonage partie sud du PLU, car il manque des délimitations
- M. Pascal HAY parcelle N°285 section C : délimiter 20 m autour de la construction en zone Nh
- Certaines constructions ont été oubliées, les rajouter et les définir en Nh :
 - o Mme Christine GABARD parcelle N°163 section F : délimiter la totalité des constructions en zone Nh
 - o M. Frédéric THIBAUT parcelle N°404 section C : délimiter en zone Nh
 - o M. Robert CHAUSSERAY parcelles N°504 et 508 section C : délimiter construction en zone Nh
 - o M. et Mme Jean ROY parcelles N°42, 43, 1256 et 1259 section E : délimiter les constructions en zone Nh
- Modifier une erreur matérielle dans le règlement Zone UA chapitre 1 article UA.1 et article UA.2 qui se contredisent
- Le cabinet OUEST AMENAGEMENT avait oublié la maison de Monsieur et Madame MAIRÉ dans les documents de travail : leur parcelle était donc en zone A. Le cabinet a rajouté leur maison sans consulter la commune et sans modifier le zonage. Il convient donc de la passer en zone Nh.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette modification simplifiée du PLU. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

De nouvelles délibérations seront prises pour les erreurs qui pourraient être vues dans l'avenir.

6. MODIFICATION ORDINAIRE DU PLU DE BOISME

Monsieur le Maire explique que la modification ordinaire concerne les modifications du règlement qui sont les suivantes :

- Les abris de jardin en bois seront autorisés si leur superficie est inférieure à 20 m² et s'ils sont séparés des autres extensions.
- Les vérandas seront autorisées.
- Les autres extensions seront en harmonie avec le reste de la maison.
- Les constructions devront être retirées de 5 mètres de la voie au lieu de 10 mètres en zone A.
- Le retrait de 5 mètres en zone Ub ne sera obligatoire que pour les constructions situées aux abords des voies passagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette modification ordinaire du PLU. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Demande de Monsieur Franck GILBERT :** veut construire une cabane en bois pour les enfants qui prennent le bus. Le Conseil Municipal ne souhaite pas ce genre de construction. Rappel à la loi concernant le cabanon de la Bouchetière par le biais d'un courrier du Maire.
- **Evocation de la concentration de motos à la Bouchetière :** Aucune autorisation n'a été demandée.
- **Séolis :** Pas de chiffrage sur la nouvelle convention. Monsieur le Maire a appris que les ampoules LED ne sont pas les plus performantes. Séolis s'est lancée dans l'achat et la négociation sur le gaz. Elle proposerait une seule cuve mais avec des compteurs différents. Une délibération est nécessaire pour effectuer le diagnostic de l'éclairage public.

DELIBERATION POUR DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique qu'un diagnostic avait été proposé par Séolis. Une consultation qui engagera la commune sera lancée par la suite avec des prix fixes sur 1 an, 2 ans ou 3 ans. On pourrait également faire intervenir une entreprise privée. Après contact avec Séolis, il apparaît que le diagnostic serait gratuit. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte de faire le diagnostic et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

- **DELIBERATION POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

Deux devis pour les travaux de voirie sont présentés : Sarl TPF 6534.35 € TTC

Sarl RAOUL AGRI TP 8914.74 € TTC

Les travaux en question concernent la Mételière, le Bois Rocard, La Jussandière, et le Châtaignier. Proposition est faite de prendre l'entreprise la moins disante soit l'entreprise SARL TPF pour 6534.35 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (12 pour et 1 abstention), choisit la SARL TPF pour effectuer les travaux de voirie et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

- **CONVENTION ENTRE LE SIBT ET LA COMMUNE DE BOISME POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE HUMIDE**

Monsieur le Maire présente la convention qui sera prise entre le Syndicat intercommunal du Bassin du Thouaret et la Commune de Boismé pour l'entretien de la zone humide cadastrée Section AE n° 76 d'une contenance de 82a 08ca. (voir copie jointe) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte la signature de cette convention d'entretien de la zone humide et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

- **FEDER** : Des subventions pourraient être obtenues pour la mise en valeur du patrimoine naturel zone humide, du patrimoine oral légende de St Mérault, du patrimoine bâti le lavoir et du patrimoine non bâti les chemins de randonnées.
- **Devis rénovation du lavoir** : plusieurs devis ont été remis : 9172.12 € TTC pour une réfection en sapin, 12 558.00€ TTC pour une réfection en copie de vieilles poutres en chêne et 14 865.00 € TTC pour une réfection avec des vieilles poutres en chêne. Concernant les demandes de subventions, les services du Pays du Bocage peuvent nous aider.
- **DELIBERATION POUR LANCEMENT DE LA PHASE 1 POUR LA MISE EN PLACE DU P.A.V.E. ET APPEL AU PUBLIC POUR CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire explique que le groupement Atelier Paul ARENE/ SCP JOUCK MAIORE VRIGNON BAISIEUX demande d'acter par délibération le lancement du P.A.V.E. via son intermédiaire. Il demande également d'indiquer dans cette délibération qu'un appel au public sera lancé pour constituer un groupe de travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de lancer la réalisation du Plan d' Accessibilité des Voiries et Equipements (PAVE) avec le groupement Atelier Paul ARENE/ SCP JOUCK MAIORE VRIGNON BAISIEUX, décide qu'un appel au public sera fait pour la constitution du groupe de travail et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

- **Infos diverses :**

- AG APEB/OGEC vendredi 2 octobre 2009 à 20h15.
- Téléthon Réunion le 14 octobre à 20h30 à la mairie salle de réunion à l'étage
- Réunion PAVE le 13 octobre à la mairie à 18 h (convocations à faire)
- Réunion Bar-Tabac-Restaurant le 14 octobre à la mairie à 18 h (convocations à faire)
- **Réunion sur la randonnée moto** : Rendez-vous pris entre Monsieur Jean-Pierre GIRET et Monsieur Jean-Paul AUGER Samedi 3 octobre à 9h00. Le compte-rendu a été envoyé par mail.
- **Travaux Rue des Terres Rouges** : l'enrochement sera moins important que prévu. Surcoût sur des bordures qui sont abimées. Surcoût également à l'entrée du plan d'eau sur l'élargissement du trottoir. Suivi par Alphagométre qui laisse à désirer.

- **Route des Bleures** : L'enrobé est fait.
- **Deux ponts ont été abimés aux Bleures et à la Celle.**
- **Foire aux Puces** : Bilan positif si ce n'est en fin de journée (accrochages entre jeunes) et vol à la SARL TPF (passage par le champ derrière) : camion sur cale avec roues parties et effraction des camions présents et vol du matériel.
- **Maison de Jean BOCHE** : est vendue.
- **Bar-Tabac-Restaurant** : Réunion avec Monsieur BOHMERT de la CCI ET Monsieur Luc COGNÉ → Discussion très intéressante sur l'approche commerciale du bâtiment. Courrier de Monsieur Stéphane HEISSLER qui propose l'achat de tout le bâtiment, ainsi que le fonds et la licence pour 120 000 euros.
- **Rencontre avec une créatrice de décoration de fin d'année** : travaille avec Courlay, Mauléon. Elle doit donner un devis et une maquette pour la décoration de l'église.
- **Chapelle de Bon Secours** : Une invasion de mouches a eu lieu le Mardi 29 septembre. Les employés communaux ont mis de la bombe RAID. Un seau de 10 litres quasiment plein de mouches mortes a été collecté.
- **Emploi CAE Croissance verte** : contrat de 12 mois renouvelables jusqu'à 24 mois sur une durée hebdomadaire de 24 heures. Monsieur le Maire pense que cela pourrait concerner davantage les structures plus importantes.
- **Tracteur KUBOTA** : Il n'est pas encore arrivé car il manque une pièce de sécurité sur le chargeur.
- **Mur** : autour d'une maison du lotissement
- **Garderie le mercredi** : il semblerait qu'il y ait eu de la ratatouille 3 mercredis de suite.
- **Taxe spéciale d'équipement** : Financement des achats fonciers dans les grosses agglomérations Poitiers, La Rochelle.
- **2 x 2 voies** : on se heurte à un débat politique pour le financement.

Séance levée à 23 h 23 minutes

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,